



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**



Date de convocation : 25 mai 2022

Membres en exercice : 66  
Membres présents : 30  
Membres votants : 40

Le SIAEPA Les 3 Sources CAILLY VARENNE BETHUNE, légalement convoqué le 25 mai 2022 s'est réuni à Saint-Martin-Osmonville, le 1<sup>er</sup> juin 2022 à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Georges MOLMY, Président. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

P=Présent E=Excusé

Commune	Délégués	P/ E/ A	Délégués	P/ E/ A	Pouvoir à	Suppléants	P/ E/ A
Bierville	Mme DUBOC Christine	E	M. DELAMARE Patrice	E	Mme DUBOC donne pouvoir à M. MOLMY		
Bosc Bérenger	Mme GUILBERT Sandrine	E	M. GEORGET Benjamin	E			
Bosc Bordel	Mme VERHAGHE Fabienne	P	Mme PAVILLET Aline	E	Mme PAVILLET donne pouvoir à Mme VERHAGHE		
Bosc Mesnil	Mme BOUGON Séverine	E	M. VAN DE STEENE Pascal	E			
Bradiancourt	M. GAUTIER Alain	E	M. CROISE Jacques	E			
Buchy	M. SAVARY Joël	P	M. ALIX Dominique	E			
Bully	M. COSSARD Christian	P	Mme LORMIER Jocelyne	E	Mme LORMIER donne pouvoir à M. COSSARD		
Cailly	M. SUZE Ludovic	E	Mme CARPENTIER Ghislaine	P			
Critot	M. DUGUET Didier	E	Mme LEVILLAIN Magali	E			
Esclavelles	M. HAUTCOEUR Vincent	E	M. TROUSSE Vincent	E			
Esteville	M. GRENTE Manuel	E	M. LANGLOIS Denis	E	M. LANGLOIS donne pouvoir à M. CHABÉ		
Fontaine-en-Bray	M. NAMMOUR Fouad	P	Mme DELAS Christine	E	Mme DELAS donne pouvoir à M. NAMMOUR		
La Rue Saint Pierre	M. CHABÉ Daniel	P	M. CHARLIER Jean	P			
Longueue	M. FORTIER Joël	P	M. LEPILLER Sébastien	P			
Massy	M. DUCLOS Didier	P	M. BOULANGER Christophe	P			
Mathonville	M. PETIT Yann	E	M. RADE Marc	E			
Maucombe	M. BACHELOT Léon	P	M. LESEIGNEUR Michel	P			
Mauquenchy	M. HELLOT Régis	E	M. RIMBERT Christian	P			
Montérolier	M. HUNKELER Hervé	E	M. BONNET DE VALLEVILLE Benoni	P		M. Jean-Vincent STRUBBE	P
Morgny la Pommeraye	Mme DAMADE Annie	E	M. MAZIER Christian	P	Mme DAMADE donne pouvoir à M. MAZIER		
Neufbosc	Mme GUERIN Emilie	P	Mme PAYEN Edwige	E	Mme PAYEN donne pouvoir à Mme GUERIN		
Pierreval	Mme HUBERT Sabrina	E	M. CARLE Philippe	P	Mme HUBERT donne pouvoir à M. CARLE		
Quiévreucourt	M. CHEMIN Philippe	P	M. JULIEN Christophe	P			
Rocquemont	M. DE BATS Arnaud	E	M. MOISSON Philippe	E			
Roncherolles-en-Bray	M. HACHE Julien	E	M. ROBAC Jean-Claude	E			
Saint André sur Cailly	M. VALLEE Jean-Marie	P	M. LEMERCIER Régis	E	M. LEMERCIER donne pouvoir à M. VALLEE		
Saint Germain sous Cailly	M. PANNIER Jérôme	P	Mme COLLEN Claire	E			
Saint-Martin-Osmonville	M. CHEVAL Serge	P	Mme MAULAVE Corinne	E			
Saint-Saëns	M. LAROSE Bruno	E	M. BEUZELIN Vincent	E			
Sainte-Geneviève-en-Bray	Mme CHALANDO Jocelyne	P	M. HANIN Guillaume	P			
Sommery	M. CARON Didier	P	M. BAILLEUL Frédéric	P			
Vieux Manoir	M. PARIS Philippe	E	M. PAPILLON Jean-François	E	M. PARIS donne pouvoir à M. CHABÉ		
Yquebeuf	M. MOLMY Georges	P	M. DOUYERE Denis	P			

**2022.01.06.19 APPROBATION du compte rendu du 05 mai 2022**

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 05 mai 2022 aux membres de l'Assemblée Générale.

**Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à l'unanimité.**

- **APPROUVE** le procès-verbal du 5 mai 2022 ;

**2022.01.06.19 APPROBATION du compte rendu du 05 mai 2022**

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 05 mai 2022 aux membres de l'Assemblée Générale.

**Après en avoir délibéré l'organe délibérant, à l'unanimité.**

- **APPROUVE** le procès-verbal du 5 mai 2022 ;



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**



**2022.01.06.20 COMPTE DE GESTION SIAEPA EAU CVB 2021**

Monsieur le Président présente à l'Assemblée l'état d'exécution du compte de gestion SIAEPA EAU CVB 2021. Il donne lecture des comptes en dépenses et recettes par section.

Après avoir constaté la concordance des comptes avec le Compte Administratif SIAEPA EAU CVB 2021.

**Après en avoir délibéré l'organe délibérante, à l'unanimité.**

- APPROUVE le Compte de Gestion SIAEPA EAU CVB 2020,
- AUTORISE le Président à le signer.

**2022.01.06.21 COMPTE DE GESTION SIAEPA AC CVB 2021**

Monsieur le Président, présente à l'Assemblée l'état d'exécution du compte de gestion SIAEPA AC CVB 2021. Il donne lecture des comptes en dépenses et recettes par section.

Après avoir constaté la concordance des comptes avec le Compte Administratif SIAEPA AC CVB 2021.

**Vote :**

Membres présents .....	30
Membres représentés.....	10
Ayant voté pour.....	34
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote...	3 Représentants des communes de Bully, Pierreval <b>et Morgny la Pommeray</b> n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

**Après en avoir délibéré l'organe délibérante, à l'unanimité.**

- APPROUVE le Compte de Gestion SIAEPA AC CVB 2021,
- AUTORISE le Président à le signer.

**2022.01.06.22 COMPTE DE GESTION SIAEPA ANC CVB 2021**

Monsieur le Président, présente à l'Assemblée l'état d'exécution du compte de gestion SIAEPA ANC CVB 2021. Il donne lecture des comptes en dépenses et recettes par section.

Après avoir constaté la concordance des comptes avec le Compte Administratif SIAEPA ANC CVB 2021.

**Vote :**

Membres présents .....	30
Membres représentés.....	10
Ayant voté pour.....	34
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote....	3 Représentants des communes de Bully, Pierreval <b>et Morgny la Pommeraye</b> n'ont pas pris part au Vote car la compétence Assainissement non collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

**Après en avoir délibéré l'organe délibérante, à 34 Voix pour, 0 Contre, 0 abstention.**

- APPROUVE le Compte de Gestion SIAEPA ANC CVB 2021,
- AUTORISE le Président à le signer.

**2022.01.06.23 COMPTE ADMINISTRATIF SIAEPA EAU CVB 2021**

Le Président donne lecture du compte administratif 2021 par section, en dépenses et en recettes :



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**



EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		RESTE A REALISER	
Dépenses	700 477.59	Dépenses	996 767.72		877 625.00
Recettes	543 813.56	Recettes	320 152.61		3 348 130.00
Résultat Exercice 2021	- 156 664.03	Résultat Exercice 2020	- 676 615.11		+ 945 371.24
Report de l'exercice 2020	+ 949 875.46	Report de l'exercice 2020	- 848 518.65		Besoin de Financement
Résultat Cumulé 2021	+ 793 211.43	Résultat Cumulé 2020	- 1 525 133.76		

Le président quitte la séance, le doyen d'âge Monsieur Jean CHARLIER (Délégué de la commune de La Rue Saint Pierre) prend la présidence.

Monsieur Jean CHARLIER, doyen de l'Assemblée délibérante, procède à la mise au vote du compte administratif Eau Potable.

**Vote :**

Membres présents ..... 30  
Membres représentés..... 10  
Ayant voté pour..... 38  
Ayant voté contre..... 0  
S'étant abstenu..... 0  
N'ayant pas pris part au vote..... 1 (le président a quitté la séance)

Il est adopté à l'unanimité

**2022.01.06.24 COMPTE ADMINISTRATIF SIAEPA AC CVB 2021**

Le Président donne lecture du compte administratif 2021 par section, en dépenses et en recettes :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		RESTE A REALISER	
Dépenses	528 984.12	Dépenses	597 474.10		1 257 500.00
Recettes	461 466.93	Recettes	263 473.46		474 400.00
Résultat Exercice 2021	- 67 517.19	Résultat Exercice 2021	- 334 000.64		
Report de l'exercice 2020	+ 615 472.73	Report de l'exercice 2020	+ 1 227 611.56		Besoin de Financement
Résultat Cumulé 2021	+ 547 955.54	Résultat Cumulé 2021	+ 893 610.92		

Le président quitte la séance, le doyen d'âge Monsieur Jean CHARLIER (Délégué de la commune de La Rue Saint Pierre) prend la présidence.

Monsieur Jean CHARLIER, doyen de l'Assemblée délibérante, procède à la mise au vote du compte administratif assainissement collectif.

**Vote :**

Membres présents ..... 30  
Membres représentés..... 10  
Ayant voté pour..... 32  
Ayant voté contre..... 0



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**



S'étant abstenu..... 0  
N'ayant pas pris part au vote..... 1 (le président a quitté la séance)  
3 Représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

Il est adopté à l'unanimité

**2022.01.06.25 COMPTE ADMINISTRATIF SIAEPA ANC CVB 2021**

Le Président donne lecture du compte administratif 2021 par section, en dépenses et en recettes :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		RESTE A REALISER	
Dépenses	200 298.04	Dépenses	34 840.51		
Recettes	165 424.49	Recettes	156 176.10		
Résultat Exercice 2021	- 34 873.55	Résultat Exercice 2021	+ 79 344.06		
Report de l'exercice 2020	1 060 325.02	Report de l'exercice 2020	+ 997 508.86		Besoin de Financement
Résultat Cumulé 2021	+ 882 490.92	Résultat Cumulé 2021	+ 1 076 852.92		

Le président quitte la séance, le doyen d'âge Monsieur Jean CHARLIER (Délégué de la commune de La Rue Saint Pierre) prend la présidence.

Monsieur Jean CHARLIER, doyen de l'Assemblée délibérante, procède à la mise au vote du compte administratif assainissement non collectif.

**Vote :**

Membres présents ..... 30  
Membres représentés..... 10  
Ayant voté pour..... 32  
Ayant voté contre..... 0  
S'étant abstenu..... 0  
N'ayant pas pris part au vote..... 1 (le président a quitté la séance)  
3 Représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

Il est adopté à l'unanimité.

**2022.01.06.26 AFFECTATION RESULTAT SIAEPA EAU CVB 2021**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente le résultat suivant :

	Résultat Antérieur Reporté	Résultat Exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Besoin ou excédent de financement cumulé par section (corrige du solde des RAR)
Investissement	- 848 518.65	- 676 615.11	D : - 877 625.00 R : + 3 348 130.00	+ 2 470 505.00	+ 945 371.24



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**



Exploitation	+ 949 875.46	- 156 664.03		+ 793 211.43
--------------	--------------	--------------	--	--------------

Monsieur Le Président présente l'affectation du résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>793 211.43</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (d 1068)	
Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) en recettes de fonctionnement	<b>793 211.43</b>
Total affecté au C 1068 en recettes d'investissement :	
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 :</b>	
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	<b>1 525 133.76</b>

**Vote :**

Membres présents .....	30
Membres représentés.....	10
Ayant voté pour.....	40
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0

Après en avoir délibéré l'organe délibérante, à l'unanimité :

- ❖ VOTE l'affectation du résultat 2021 SIAEPA EAU CVB

**2022.01.06.27 AFFECTATION RESULTAT SIAEPA AC CVB 2021**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente le résultat suivant :

	Résultat Antérieur Reporté	Résultat Exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Besoin ou excédent de financement cumulé par section (corrigé du solde des RAR)
Investissement	+ 1 227 611.56	- 334 000.64	D : - 1 257 500.00	- 783 100.00	+ 110 510.92
			R : + 474 400.00		
Exploitation	+ 615 472.73	- 67 517.19			+ 547 955.54

Monsieur Le Président présente l'affectation du résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>547 955.54</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit:	
Affectation complémentaire en réserves (d 1068)	
Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) en recettes de fonctionnement	<b>547 955.54</b>
Total affecté au C 1068 en recettes d'investissement :	
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 :</b>	
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement	<b>893 610.92</b>



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**



**Vote :**

Membres présents .....	30
Membres représentés.....	10
Ayant voté pour.....	34
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
<b>N'ayant pas pris part au vote</b>	3 Représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

**Après en avoir délibéré l'organe délibérante, à Voix pour, Contre, abstention**

❖ VOTE l'affectation du résultat 2021 SIAEPA AC CVB

**2022.01.06.28 AFFECTATION RESULTAT SIAEPA ANC CVB 2021**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente le résultat suivant :

	Résultat Antérieur reporté	Résultat Exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Besoin ou excédent de financement cumulé par section (corrige du solde des RAR)
Investissement	+ 917 294.47	- 34 873.55	D:		+ 882 420.92
			R:		
Exploitation	+ 997 508.86	+ 79 344.06			+ 1 076 852.92

Monsieur Le Président présente l'affectation du résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 :</b>	<b>882 420.92</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (d 1068)	
Affectation de l'excédent d'exploitation (ligne 002) en recettes de fonctionnement	<b>882 420.92</b>
Total affecté au C 1068 en recettes d'investissement :	
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 :</b>	
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement	<b>1 076 852.92</b>

**Vote :**

Membres présents .....	30
Membres représentés.....	10
Ayant voté pour.....	34
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
<b>N'ayant pas pris part au vote</b>	3 Représentants des communes de Bully, Morgny la Pommeraye et Pierreval n'ont pas pris part au vote car la compétence Assainissement collectif est assuré par le SIAEPA O2Bray pour Bully et le SIAEPA du Crevon pour Morgny La Pommeraye et Pierreval.

**Après en avoir délibéré l'organe délibérante, à l'unanimité**



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**



- VOTE l'affectation du résultat 2021 SIAEPA ANC CVB

**2022.01.06.29 DECISION MODIFICATIVE POUR BUDGET DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET EAU**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.49 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, le budget supplémentaire de l'exercice 2022 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2022 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2021.

L'ensemble des propositions d'inscription de dépenses et de recettes conduit, suite à l'intégration des résultats de l'exercice 2021, à une augmentation des recettes de fonctionnement de 38 656.43 € et des dépenses d'investissement de 26 762.76 € :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement =

Excédent antérieur (+ 949 875.46€) - déficit de l'exercice (- 156 664.03) = 793 211.43 à reporter au R002 et non 754 555.00 € ; soit un écart à équilibrer de +38 656.43 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement =

Déficit antérieur (-848 518.65 €) - Déficit de l'exercice (- 676 615.11) = - 1 525 133.76 à reporter au D001 et non - 1 498 371 € ; soit un écart à équilibrer de +26 762.76.

Monsieur le Président souhaite intégrer une subvention accordée par le Département d'un montant de 18 000.00 € et ajouter une dépense de 90 000 € au compte 21531.

Pour rappel, par délibération du 15 avril, le budget primitif a été voté en équilibre en fonctionnement à 1 646 085.00 € et en investissement à 5 696 552.00 €

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022, dont les montants, s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chap 011 - 618	+ 38 656.43 €	R002	+ 38 656.43 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 38 656.43 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 38 656.43 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D 001	+ 26 762.76 €	Chap 13 – compte 1313	+ 18 000.00 €
Chap 21 – cpte 21531	+ 90 000.00 €		
Chap 23 – cpte 2315	- 98 762.76 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 18 000.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 18 000.00 €</b>

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget pour l'année 2022 pour le budget tel que présenté ci-avant.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
- L'instruction budgétaire et comptable M49,
- La délibération du 15 avril 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 du budget de la commune,
- La délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022 relative au compte administratif 2020 du budget annexe de la commune,
- La délibération du 30 juin 2022 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 du budget de la commune,
- Le projet de budget du budget Eau,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2022 du budget Eau,
- Qu'il y a lieu de reprendre les résultats de clôture 2021 du budget Eau.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget Eau pour l'exercice 2022, arrêté tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, à 1 684 741.43 € et en dépenses qu'en recettes de d'investissement, à 5 714 552.00 €.

**2022.01.06.30 DECISION MODIFICATIVE POUR BUDGET DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET AC**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.49 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, le budget de l'exercice 2022 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2022 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2021.

L'ensemble des propositions d'inscription de dépenses et de recettes conduit, suite à l'intégration des résultats de l'exercice 2021, à une augmentation des recettes de fonctionnement de 3 876.54 € et des recettes d'investissement de 578.46 € :



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**



Le résultat cumulé de la section de fonctionnement =

Excédent antérieur (+ 615 472.73€) - déficit de l'exercice (- 67 517.19) = +547 955.54 à reporter au R002 et non 544 079.00 € ; soit un écart à équilibrer de + 3 876.54 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement =

Excédent antérieur (+1 227 611.56€) - Déficit de l'exercice (- 334 000.64) = +893 610.92 à reporter au R001 et non +893 032.46 € ; soit un écart à équilibrer de + 578.46 €.

Monsieur le Président souhaite intégrer une subvention accordée par le Département d'un montant de 12 000.00 € et supprimer une dépense d'investissement de 80 000 € concernant l'opération 610 car ces travaux seront pris en charge par la section de fonctionnement, section déjà provisionnée. Cette somme sera affectée au compte 21532.

Pour rappel, par délibération du 15 avril, le budget primitif a été voté en équilibre en fonctionnement à 1 548 023.00 € et en investissement à 2 055.270.46 €

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022, dont les montants, s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chap 011 – cpte 618	+ 3 876.54 €	R002	+ 3 876.54 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 3 876.54 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 3 876.54 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D 001		R001	+ 578.46
Chap20 – cpte 2031	- 80 000.00	Chap 13 – cpte 1313	+ 12 000.00
Chap 21 – cpte 21532	+ 92 578.46		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 12 578.46 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 12 578.46 €</b>

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget pour l'année 2022 pour le budget tel que présenté ci-avant.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
- L'instruction budgétaire et comptable M49,
- La délibération du 15 avril 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 du budget de la commune,
- La délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022 relative au compte administratif 2020 du budget annexe de la commune,
- La délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 du budget de la commune,
- Le projet de budget du budget AC,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2022 du budget,
- Qu'il y a lieu de reprendre les résultats de clôture 2021 du budget

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget AC pour l'exercice 2022, arrêté tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, à 1 551 899.54 € et en dépenses qu'en recettes de d'investissement, à 2 067 848.92 €.

**2022.01.06.31 DECISION MODIFICATIVE POUR BUDGET DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANC**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.49 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, le budget supplémentaire de l'exercice 2022 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2022 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2021.

L'ensemble des propositions d'inscription de dépenses et de recettes conduit, suite à l'intégration des résultats de l'exercice 2021, à une augmentation des recettes de fonctionnement de 3 876.54 € et des recettes d'investissement de 578.46 € :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement =

Excédent antérieur (+ 917 294.47 €) - déficit de l'exercice (- 34 873.55) = + 882 420.92 à reporter au R002 et non 892 044.00 € ; soit un écart à équilibrer de - 9 623.08 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement =

Excédent antérieur (997 508.86 €) + Excédent de l'exercice (+ 79 344.06) = + 1 076 852.92 à reporter au D001 et non - 1 076 852.00 € ; soit un écart à équilibrer de +0.92.

Pour rappel, par délibération du 15 avril, le budget primitif a été voté en équilibre en fonctionnement à 1 226 924.00 € et en investissement à 1 191 502.00 €

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire (décision modificative n° 1) pour l'exercice 2022, dont les montants, s'établissent comme suit :





**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LES 3 SOURCES  
CAILLY, VARENNE, BÉTHUNE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022**



<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chap 011 - 618	- 9 623.08 €	R002	- 9 623.08 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 9 623.08 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- 9 623.08 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chap 23 - 2315	+0.92 €	R002	+ 0.92 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+0.92 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+0.92 €</b>

Il est donc proposé d'adopter le projet de budget pour l'année 2022 pour le budget tel que présenté ci-avant.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
- L'instruction budgétaire et comptable M49,
- La délibération du 15 avril 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 du budget de la commune,
- La délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022 relative au compte administratif 2020 du budget annexe de la commune,
- La délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 du budget de la commune,
- Le projet de budget du budget ANC,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2022 du budget,
- Qu'il y a lieu de reprendre les résultats de clôture 2021 du budget ANC.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget ANC pour l'exercice 2022, arrêté tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, à 1 217 300.92 € et en dépenses qu'en recettes de d'investissement, à 1 191 502.92 €.

**Décisions du Président :**

- **Marché triennal avec le SIDESA pour la rédaction des RPOS** : renouvellement du contrat pour 3 ans pour un coût annuel de 1 417 € ht pour le rapport sur l'eau, même montant pour le rapport sur l'assainissement collectif et 1102 € ht pour le rapport sur l'assainissement non collectif

**Informations et questions diverses :**

- **Aides financières du département**
- Arrêté de subvention à titre exceptionnel de 18022 euros pour l'usine de traitement de Montérolier
- 
- Dossiers retenus au titre de la programmation 2022 :
- Mise en place d'une sécurité anti-intrusion sur les sites sensibles (châteaux d'eau, usine de traitement),
- Études préalables à la reconstruction de la station de Bosc Mesnil subventionnées à hauteur de 12491 euros
- Études préalables et réhabilitation pour 12 assainissements non collectifs de particuliers. Problèmes pour les assainissements non collectifs, malgré la subvention du département, des foyers ont un reste à charge élevé et préfèrent parfois ne pas lancer les travaux de réfection pour des raisons financières. D'autres propriétaires sont alors contactés afin d'en bénéficier.
- 
- **Responsabilité des gestionnaires publics :**
- 
- Un webinaire est organisé par la préfecture afin d'informer les ordonnateurs sur leurs nouvelles responsabilités concernant la gestion des finances locales.
- 
- **Station d'épuration de Sommery**
- 
- : Monsieur le Maire de Sommery demande si les travaux à la STEP vont bientôt démarrer. Monsieur le Président indique que l'accord de financement de l'agence de l'eau n'est toujours pas réceptionné ce qui empêche le lancement. Le département a répondu favorablement il y a plusieurs mois. Des relances ont été effectuées auprès de l'agence de l'eau, Monsieur le Maire de Sommery sera prévenu dès le retour.

**Séance close à 19h50**

